



Guide de l'inscription scolaire



2024 / 2025

Hôtel de Ville
Aulnoy-Lez-Valenciennes
35 rue Henri Turlet
59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Tél : 03 27 33 56 66

Mail : nbourance@aulnoylezvalenciennes.fr



Mon enfant est-il concerné ?



Mon enfant n'est pas scolarisé



Mon enfant est né en 2021 ou avant (2020,2019, ...)

Mon enfant doit être inscrit, sa scolarité étant obligatoire. *Voir les modalités pour son inscription ci-dessous.*



Mon enfant est né en 2022 (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022)

Son inscription n'est pas une obligation. Si vous souhaitez l'inscrire, votre enfant sera mis sur liste d'attente selon les places disponibles dans l'école. *Voir les modalités pour son inscription ci-dessous.*



Mon enfant est déjà scolarisé



Mon enfant reste dans la même école

Vous n'avez aucune démarche à réaliser, le dossier suivra l'enfant.



Mon enfant change d'école (exemple : passage de maternelle à l'élémentaire)

Mon enfant doit être inscrit. *Voir les modalités pour son inscription ci-dessous.*



Les modalités d'inscriptions scolaires

La première étape de l'inscription scolaire sera à réaliser auprès des services de la commune d'Aulnoy-Lez-Valenciennes. Celle-ci varie selon votre situation.



Vous habitez Aulnoy-Lez-Valenciennes

L'inscription se fait en lien avec une carte scolaire liée à votre adresse : votre habitation se trouve dans un secteur, l'école de votre enfant sera celle de ce secteur.

➤ ***Vous souhaitez inscrire votre enfant dans son école de secteur :***

L'inscription se fera sur présentation d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

➤ ***Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école de la commune ou dans une école située sur une autre commune***

Votre enfant serait inscrit dans une autre école que celle de son secteur.

Une dérogation scolaire est alors nécessaire : cette démarche est à réaliser **auprès de la commune d'Aulnoy-Lez-Valenciennes**.

Un courrier de réponse vous informera de l'acceptation ou non de la demande dérogation et vous précisera les modalités à venir.



Vous n'habitez pas Aulnoy

 ***Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une école de la commune d'Aulnoy-Lez-Valenciennes :***

Votre enfant serait inscrit dans une autre école que celle de son secteur.

Une dérogation scolaire est alors nécessaire : cette démarche est à réaliser **auprès de votre commune d'habitation.**

En cas d'accord, un courrier d'acceptation de dérogation vous parviendra. Il sera à fournir accompagné de la lettre de demande d'inscription auprès de la ville d'Aulnoy-Lez-Valenciennes. Vous trouverez un modèle de courrier sur notre site.

 ***Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une école située dans une autre commune :***

Vous devez vous rapprocher de votre commune d'habitation afin de connaître les modalités à suivre.

Nos services restent à votre disposition pour répondre à vos demandes.

Par téléphone : 03 27 33 56 66

Mail : nbaurance@aulnoylezvalenciennes.fr

Sur le Portail Famille :

<https://aulnoylezvalenciennes.kiosquefamille.fr>

